

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANPIHM le 24 JUIN 2006

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005



Réunis en Assemblée Générale le 24 juin 2006, les adhérents présents devaient entendre le Président déclarer :

« Après l'année 2004, l'année 2005 a été riche en matière de handicap en général et d'activités pour notre association en particulier.

Si riche d'ailleurs, que comme en 2004 et contrairement à l'habitude, dans la mesure où compte tenu du contexte il n'est pas possible de cesser de conter notre action au 31 décembre, il sera également fait mention de nos activités jusqu'à ces derniers jours.

Le début de l'année 2005 fut conforme à la fin de l'année 2004 car le projet de loi intitulée « pour l'égalité des droits et les chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », adopté en 2003 en première lecture au Sénat, allait continuer la navette entre celui-ci et l'Assemblée Nationale tout au long de l'année, pour négociations finales en Commission Mixte Paritaire, avant que d'être définitivement adopté le 11 février 2005 par 364 voix contre 163 l'Assemblée Nationale.

Rappelons ici ce que nous exposions l'année dernière à la même époque lors de l'Assemblée Générale 2004, à savoir que :

« dès le début de l'examen du projet de loi par l'ensemble du mouvement associatif réuni au sein du Comité d'entente, une divergence s'était fait jour entre les associations très critiques sur le fond du texte mais qui au nom des quelques avancées qu'il comportait acceptaient néanmoins le canevas proposé et les associations très critiques également sur le fond mais qui allant jusqu'au bout de leur raisonnement -- ce fut le cas de l'ANPIHM -- décidaient, sans nier les quelques avancées, de refuser le texte proposé, demandant au gouvernement de bien vouloir revoir sa copie.

« Ainsi, tout en cherchant chaque fois qu'il était possible d'avoir une action commune au sein du Comité d'entente, il est très vite apparu indispensable de regrouper les associations qui au fil des débats considéraient que le texte était mal fondé et nécessitait une reprise sur le fond

« Dans cet esprit, notre association, fondatrice et co-animatrice du Collectif pour la Refondation de la politique du handicap – après s'être nommé à l'origine Collectif pour la Refondation de la loi de 1975 – qui regroupe aujourd'hui plus de 25 associations et organisations – notamment

syndicales – a privilégié les démarches collectives auprès des instances gouvernementales comme des groupes parlementaires.

« Dans le même temps, notre association a régulièrement édité des brochures d'analyse très bien reçues -- notamment en matière d'accessibilité grâce au travail extrêmement précis de notre ami Christian François -- et multiplié les Lettres de l'ANPIHM pour faire connaître ses positions et informer ses adhérents. Cette action fut d'autant mieux ressentie que **la plupart des associations n'ont pas publié à chaque étape les éléments montrant l'évolution du texte.**

« De ce point de vue, nous avons nourri la mobilisation qui s'est exprimée sur le terrain ou sur le net à partir de l'information la plus précise dont nous disposions.

« Par ailleurs, au travers de cette campagne, notre association a été beaucoup mieux connue des députés et sénateurs qui avaient pour mission de participer au débat parlementaire sur le projet de loi, au point que ceux-ci ont utilisé très souvent les nos arguments pour construire leurs interventions et interroger le gouvernement, leur permettant d'arracher des informations que celui-ci ne voulait pas divulguer, notamment sur l'évolution concrète du système allocatif. »

Si nous nous permettons de reprendre mot pour mot ce que nous disions l'année dernière, c'est que ces lignes ont gardé un caractère intemporel dans la mesure où nous avons en 2005 dû poursuivre le même combat qu'en 2004.

En effet, la loi adoptée, le débat ne fut pas clos pour autant, puisque 80 décrets étaient attendus pour donner à la loi sa véritable physionomie. Aussi avons-nous, en partie via le Collectif pour la Refondation de la loi de 1975 , et très largement par nos propres moyens, indirectement participé à ces travaux en soumettant aux feux de l'analyse et de la critique l'ensemble des projets de décrets qu'un certain nombre d'associations amies ont bien voulu nous faire parvenir. Indirectement disons nous, parce que l'ANPIHM ne siège pas au CNCPPH, fort légitimement au demeurant en raison de sa taille inférieure aux poids lourds de la place que constituent quelques grandes associations bien connues.

C'est ainsi, que par des documents adéquats, notamment sur l'accessibilité à partir des travaux de Christian François, ou au travers des analyses délivrées régulièrement dans la Lettre de l'ANPIHM, ou bien encore au moyen d'appels aux associations membres du CNCPPH, nous avons oeuvré à limiter l'influence de trop nombreux lobbys -- sans y parvenir tout à fait, notamment en matière d'accessibilité -- qui par leur égoïsme corporatiste conduisent à pérenniser des situations de handicap vécu au quotidien par les personnes dites handicapées. Dans cet esprit, nous avons contribué également à conduire le gouvernement à lâcher beaucoup plus de lest qu'il ne le souhaitait, que ce soit en matière d'emploi ou bien encore en matière d'accessibilité.

À l'heure où ces lignes sont écrites, **la plupart des décrets importants ont été rendus publics** et leur contenus confirment parfaitement ce que nous redoutions, à savoir que si il est impossible de transformer de mauvaises mesures en de bonnes mesures par l'écriture d'un décret, en revanche l'inverse n'est pas vrai, car un décret peut parfaitement limiter l'étendue d'une mesure. Le niveau du cumul entre l'allocation adulte handicapé et le complément de rémunération, ou bien le cumul de ces deux éléments avec la majoration pour la ville autonome, ou bien encore le niveau du

cumul entre l'allocation adulte handicapé et le salaire que propose le gouvernement en fournit un excellent exemple. Sans oublier les dérogations au principe de l'accessibilité du cadre bâti !

Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'éclairer ces sujets dans le cadre de la préparation d'un document ad hoc, style quatre pages, destiné à répondre de manière précise, par thème, sur ce qui progresse et sur ce qui ne change pas, notamment au moment du salon Autonomix qui se tient tous les deux ans porte de Versailles au mois de juin, et bien sûr, dans notre plaquette annuelle où figureront les décrets essentiels de la loi ainsi que les éléments décisifs des arrêtés qui seront alors parus.

Mais comme chacun le sait, l'activité d'une association comme la nôtre ne se borne pas uniquement à des prises de positions extérieures, mais au contraire est faite de mesures de gestion au quotidien, que ce soit en termes de services, en termes de délégations, ou en termes d'établissements.

Et de ce point de vue, l'année 2005 peut s'intituler « **annus horribilis** » ! En termes d'établissements, excepté !

RESIDENCE LE LUZARD – SEINE ET MARNE

A propos de notre résidence « historique », il nous faut, hélas, saluer la mémoire de Guy Papelard, ancien délégué régional d'Ile de France, qui avait beaucoup œuvré pour l'ouverture de cet établissement en mai 1980. Nous avons appris sa disparition prématurée à l'automne dernier par l'intermédiaire de son épouse, contactée par Jacques Lacombe qui avait à cœur de maintenir un lien qui se distendait avec l'installation définitive, il y a quelques années, de Guy Papelard en Guadeloupe, département d'origine de sa femme. Militant associatif, il avait aidé à la réalisation d'une autre résidence dans ce département et développé un service de transport pour personnes à mobilité réduite avec l'appui de nos amis du GIHP. Avec son départ, c'est encore une page de l'association qui se tourne.

Concernant la résidence et l'exercice budgétaire, aucune difficulté pour l'année 2005 qui se soldera par un excédent significatif correspondant à la difficulté d'un usager dans la conduite d'un nouveau projet de vie. Hébergé dans le cadre du dispositif d'accueil temporaire, ce dernier, reculant son départ définitif, entraîne une suractivité qui devra être réduite à l'avenir, tant le risque de créer une nouvelle place à moyen constant pourrait devenir réel.

Si le cœur du projet est bien de partir des besoins de l'usager et non pas adapter la personne aux besoins de l'institution, il n'empêche que la réalité économique et administrative d'un établissement médico-social doit être pris en compte !

Dans le même temps, conformément au projet d'établissement, un autre usager construit son départ qui devrait intervenir dans le début de l'année 2006. Compte tenu de l'importance de sa dépendance, de sa trachéotomie, il convient, à la fois, de soutenir ce projet de vie individuel et, à la fois, tout en soulignant son courage et sa volonté d'autonomie, de souhaiter que le nouveau droit à compensation lui permette de trouver les meilleures réponses.

Par ailleurs, sur le plan matériel, il faut retenir le ravalement des immeubles d'implantation, attendu depuis plus de 15 ans, redonnant à l'établissement et à la cité un dynamisme et une image bien meilleurs auprès des partenaires, associations, centres de formation, ville, établissements médico-sociaux ou centres de rééducation, partenariat bien installé avec le concours efficace du chef de service et de son équipe

Le Luzard continue d'aller bien et, aux côtés des autres établissements de l'association, s'emploie à revisiter, dans l'esprit de la Loi de janvier 2002, son projet, respectant en cela la mission fixée par l'association et l'autorité de contrôle.

RESIDENCE LE LOGIS – SEINE SAINT DENIS

Mieux que l'an passé puisque l'exercice budgétaire est équilibré malgré les lourdes charges financières qui pèsent sur le foyer de vie. La continuité des efforts faits, cette année encore, pour réduire la pression de la dette antérieure, permet d'envisager plus sereinement l'avenir.

Ces efforts, il faut le souligner, sont portés collectivement par les usagers, l'association et les professionnels qu'il faut, ici, remercier. Pour autant cet effort n'entame pas les conditions d'accueil et de vie des personnes handicapées, ni la dynamique des projets individuels. Nous veillons, autant, à ne pénaliser les salariés, tout en veillant à ce que la mission de l'établissement soit la meilleure possible.

L'activité est conforme aux engagements retenus. Le seul point noir reste le contentieux, toujours en cours, malgré la nomination d'expert par le juge, avec un fournisseur d'installations domotisées, contentieux commun avec le Luzard. 2006 verra, nous l'espérons, la résolution définitive de cette difficulté avec l'achèvement de la modernisation en cours.

Pour mémoire, le chantier 2005 passait aussi par une réécriture du projet comme pour tous les établissements de l'association. Ce travail est en cours. Un nouveau Conseil de la Vie Sociale a été élu, son Président ayant à cœur de faire vivre et travailler cette instance. Un groupe de travail inter établissement est constitué pour élaborer le tronc commun qui rassemble chaque projet d'établissement.

L'année 2006 sera celle de l'achèvement de ce travail. Après la stabilisation de la situation financière dégradée et dangereuse de l'année 2001, le nouveau pari du Logis est en passe d'être gagné.

Enfin, si le bailleur avait accepté le principe de l'installation d'un second ascenseur à l'usage exclusif du foyer de vie, ce chantier verra le jour en 2006 avec une aide de la Région Ile de France et non pas en 2005 comme nous le souhaitions.

RESIDENCE LES GANTELLES – LES FOUGERES – ILLE ET VILAINE

L'arrivée en cours d'exercice d'un nouveau chef de service aurait pu être propice à des difficultés

organisation. Sans sous-estimer la nécessité pour chacun(e) de devoir prendre ses marques en raison des choix techniques de l'association motivés, en particulier par l'implantation du siège administratif à Rennes, l'exercice 2005 se soldera par un excédent significatif, prouvant une gestion rigoureuse des fonds publics dans le respect du projet d'établissement.

Un accueil temporaire exceptionnel explique pour partie ce résultat auquel il faut ajouter une activité plus importante.

D'une façon générale, le cadre budgétaire 2005, après les avancées notables lors de la négociation 2004 avec les services du département, a été géré correctement malgré l'effort de formation soutenu, donc le remplacement du personnel, que l'établissement est conduit à organiser trop régulièrement. C'est un point difficile du fonctionnement de cette résidence.

L'exploitation budgétaire et le fonctionnement habituel de l'établissement démontrent que les liens doivent être renforcés entre cette résidence et les autres de l'association, comme doivent être améliorés ceux avec le siège administratif.

La création d'un poste de coordination, aux côtés de celui de chef de service, doit permettre de participer de cet effort nécessaire.

Comme pour le Lizard et le Logis, la résidence Les Fougères – Les Gantelles est associée à la réflexion collective en cours sur l'actualisation du projet, conformément à la loi de janvier 2002.

Cela conduira à une amélioration constante du fonctionnement démocratique. Le nouveau président du Conseil de la Vie Sociale, élu fin 2005, participera au renforcement de l'intervention des usagers à propos du choix de leur mode de vie.

Ce chantier, comme pour les autres établissements, est dans les objectifs qui sont fixés au nouveau chef de service.

RESIDENCE CHOISIR SON AVENIR - PARIS

Pour cette résidence parisienne créée en 1985, l'année 2005 est l'année d'un nouveau départ. Signé le 30 juin 2005, le protocole de fusion – absorption entre l'ANPIHM et l'ancienne association gestionnaire entraîne l'intégration du résultat budgétaire pour la première fois.

Le recrutement d'une nouvelle directrice, la création d'un conseil de la vie sociale, la fusion sont autant de nouveaux paramètres que cet établissement doit prendre en compte, comme notre association doit prendre en compte cette nouvelle entité en sein.

Le résultat 2005 sera, à ce jour, vraisemblablement excédentaire. En effet, le département de Paris étant en train d'officialiser le transfert de la gestion de l'établissement, un peu de retard a été pris pour le traitement des informations.

Comme les autres résidences, Choisir Son Avenir s'intègre dans le travail commun qu'impose la Loi de janvier 2002. Si la mécanique administrative de la fusion n'est pas totalement achevée, le partage d'une culture commune en faveur des personnes handicapées est mis en œuvre depuis

plusieurs mois.

S'il est prématuré d'évoquer en détail l'activité de Choisir Son Avenir pour cette année, il convient de saluer la mémoire d'un résident, disparu, hélas, en 2005, résident membre de l'établissement depuis sa fondation.

Dans la logique parisienne de création d'une nouvelle résidence dans laquelle l'association s'est inscrite, **la venue de Choisir Son Avenir est un atout important**. Nous accueillons avec sympathie les usagers de cet établissement et son personnel.

En termes de services, comme nous l'indiquons l'année dernière, les difficultés de ces dernières années sont allées crescendo.

Ainsi, écrivions-nous :

« En ce qui concerne le **service de transport de l'Ariège**, le Conseil Général nous a indiqué en février 2005 qu'il ne souhaitait pas prolonger le soutien qu'il nous apportait via la subvention renégociable chaque année dans la mesure où d'une part, il envisageait de mettre en place sur l'ensemble du département un service de transport ouvert à la population et susceptible de prendre en charge les personnes en rupture d'autonomie et d'autre part, en raison du coût important rapporté à la personne transportée que nécessitait notre service. »

C'est ainsi que le service fut fermé le 30 juin, date à laquelle la plupart des contrats des membres du personnel arrivaient à échéance, seuls deux salariés encore sous contrat furent affectés au service de transport de Toulouse pour la durée restant à couvrir, tandis que le Conseil Général accompagnait les surcoûts liés à notre fermeture par une subvention couvrant une partie des besoins.

Ainsi, ajoutions-nous :

« En ce qui concerne le **service de transport de la Haute-Garonne**, il faut reconnaître que nous nous sommes heurtés depuis deux ans, et encore à présent à l'heure où ces lignes sont écrites, à un désintérêt total de la part des pouvoirs publics ; Préfecture, Ddass, Conseil Général, Mairie, Syndicat des transports -- chacun estimant que c'était à l'autre de prendre ses responsabilités -- et même des associations ayant recours à nos services, chacun ayant de bonnes raisons de considérer que c'était à l'autre de prendre les mesures adéquates. alors même que pendant 17 ans ce service a été géré et financé sur les biens propres de l'association avec pour seules aides, de modestes subventions des villes de Toulouse et de l'Union. »

Résultat : un service en grande difficulté que nous avons dû fermer au 31 décembre, ne renouvelant pas les contrats de travail arrivés à échéance d'un certain nombre de salariés, et licenciant les salariés en contrat à durée indéterminé employés à l'ANPIHM depuis de nombreuses années et dont nous n'avions eu qu'à nous louer ! Et des usagers et des familles devant trouver des solutions de substitution à un tarif beaucoup plus élevé ! Sans parler d'une délégation désarçonnée après s'être investie durant de longues années dans la création de ce service qui transportait encore 9500 personnes en 2004 et parcourait plus de 111000 km, après en avoir parcouru 250000 durant de nombreuses années et transporté plus d'une centaine de personnes par jour.

Ainsi, poursuivions-nous encore :

« En ce qui concerne le service d'intérêt général que rend **l'Unité de récupération de Mazamet**, tant du point de vue de son action de réinsertion sociale de travailleurs en difficulté que du point de vue de sa participation à une action écologique de développement durable (nettoyage de marchés, entretien d'espaces verts, débarrassage d'encombrants, etc.), sa situation du point de vue de l'équilibre financier s'était nettement améliorée puisqu'il parvenait à générer quelques excédents. Jusqu'au moment, c'est-à-dire à la fin de l'année 2004, où la Mairie de Mazamet a préféré avoir recours à une société pratiquant des tarifs en dessous du marché, excluant de fait dans le cadre de l'appel d'offres notre association. »

Et malgré tout le dynamisme commercial mis en oeuvre par notre responsable et administrateur M. Guile et son équipe, il a fallu prendre la décision en fin d'année de fermer ce service au cours du printemps 2006, d'autant que le projet d'atelier protégé qui aurait permis tout à la fois de créer de l'emploi pour des travailleurs handicapés et des travailleurs valides autour de nouvelles activités et de renforcer les activités actuelles ne pouvait voir le jour, la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi ayant instruit un dossier à charge sur la base d'inexactitudes avérées et donné un avis négatif !

Toujours dans le Tarn, il nous a fallu renoncer au projet d'implantation d'un foyer d'accueil de jour à Castres, le Conseil Général ayant donné un avis négatif dans la mesure où il estimait que ce projet n'entrait pas dans les priorités reconnues du Département. Ce refus nous a conduit à la fin de l'année 2005 à remettre les clés des locaux du **Relais des Hirondelles** à son propriétaire, c'est-à-dire la municipalité de Castres qui les avaient mis à notre disposition toutes ces dernières années pour l'organisation d'un camp de vacances. Rappelons que cette activité appelait des normes de sécurité tout à fait précises, et que nous avions estimé il y a quatre ans que les conditions n'étaient plus réunies pour accueillir des personnes handicapées, a fortiori très lourdement.

Nécessairement, les délégations subissent le contrecoup de telles situations, notamment on le verra en Haute-Garonne même s'il faut néanmoins souligner la persévérance de nos délégués que ce soit en Bretagne, en Haute-Garonne précisément, et dans le Pas-de-Calais, rejoints aujourd'hui par les délégués du Gard et des Pyrénées orientales.

LA DELEGATION DE BRETAGNE a débuté l'année par une cérémonie marquant le départ en retraite de Mme Lemonnier qui durant 18 ans a été la cheville ouvrière de la délégation, dévouée et compétente, discrète et à l'écoute de tous. À cette occasion, repas, discours et cadeaux ont marqué cette journée en présence du président de l'association et de son directeur général, venus tout spécialement de Paris pour témoigner amitié et reconnaissance à une salariée de la délégation, devenue depuis longtemps une amie. Amitié qui ne se dément pas puisqu'à présent à la retraite, Mme Lemonnier, à titre bénévole, continue à apporter son aide dans les tâches administratives et de liaison de la délégation.

Comme chaque année au printemps, les occasions de rassembler les adhérents autour de repas conviviaux se perpétuent, puisqu'au mois de mars se déroule la rencontre annuelle des adhérents

du secteur de La Guerche de Bretagne, et qu'au mois de mai se déroule le voyage annuel qui eut lieu cette fois en Gascogne. Voyage chargé de souvenirs et d'émotion puisque nos touristes bretons ont fait halte à la Maison Familiale de Vacances Le Moulin Neuf à Barbaste, lieu qui a connu de nombreuses assemblées générales de l'ANPIHM rassemblant en ces occasions un nombre considérable d'adhérents. Mais la Gascogne c'est aussi le pays des promenades en rivière, du foie gras et des pruneaux, bref, un pays bien accueillant que la présence amicale des brancardiers du CHR de Rennes a rendu possible, notamment pour nos amis les moins autonomes.

Puis le 4 décembre, les adhérents bretons se sont à nouveau retrouvés autour du repas de fin d'année – décidément il semble faire bon vivre dans cette délégation qui a le sens de la fête – permettant de se souvenir des amis à présent absents et de deviser sur les mesures sociales à l'ordre du jour.

Car la délégation animée par notre ami Jacques Lacombe n'oublie pas entre deux agapes sa mission sociale qui a consisté en particulier cette année à accorder de nombreuses aides aux adhérents, soit pour aider à financer l'achat de fauteuils roulants électriques, soit à contribuer au financement de séjours de vacances pour les amis en grande difficulté, ou bien encore à améliorer l'ordinaire des usagers des Résidences, notamment au moment des fêtes de Noël.

Mission sociale également assurée par notre ami Claude Guillaume qui est entre les réunions à la sous-préfecture ou à la préfecture à propos du cadre bâti, les réceptions de travaux dans le cadre des missions d'accessibilité, ou bien encore pour représenter les usagers au Centre Hospitalier ou au Centre d'action sociale de Fougères a totalisé 146 réunions au cours de l'année !

Mission sociale encore puisque l'ANPIHM assure la vice-présidence de Handicap Services 35 et à ce titre, contribue au développement de cette association d'Ille-et-Vilaine.

LA DELEGATION DE HAUTE-GARONNE a vécu en 2005 l'année la plus difficile de son existence avec la cessation du service de transport créé en octobre 1987 dans la mesure où déficit après déficit, les fondateurs durent se rendre à l'évidence et appliquer la décision qui s'imposait : stopper le service avait mis à la disposition de leurs adhérents, et plus largement auprès de nombreuses personnes en situations de handicap de la région toulousaine. Il faut ici comprendre l'amertume de nos amis toulousains qui durant de nombreuses années se sont substitués aux pouvoirs publics pour permettre le transport et la participation sociale de nombre de leurs concitoyens. Amertume d'autant plus grande que les pouvoirs publics ont toujours reconnu le travail accompli alors même que cette reconnaissance s'arrêtait aux seuls compliments verbaux. Quel gâchis !

Malgré ce coup du sort, la délégation a maintenu sa présence dans les différentes commissions où elle siège, en particulier dans les commissions d'accessibilité où Christiane ROUAIX et Éric NOURISSON veillent à ce que les constructions architecturales soumises à la législation respectent scrupuleusement les normes d'accessibilité, notamment en se rendant fréquemment sur site.

Activité à laquelle il faut ajouter tout le travail de conseil social à travers la constitution de dossiers des adhérents pour des demandes de logements, de carte d'invalidité ou de stationnement, et d'interventions auprès de la Cotorep.

Bien entendu, la convivialité est de règle dans cette délégation animée par Christian et Jeannine COUMES qui réunissent régulièrement les adhérents autour de repas préparés par Suzanne PIRO, fin cordon bleu, et par les amis bénévoles comme Claude BOULANGER et Albert MARTY qui pilotent les véhicules permettant ces rencontres. Sans oublier les lotos au succès jamais démenti. À ces rencontres s'ajoutent les sorties mensuelles, sorties tout à la fois culturelles et gastronomiques en Haute-Garonne ou dans les départements limitrophes.

Voire plus loin, puisque le voyage annuel s'est déroulé au Maroc, plus précisément dans la région d'Agadir au mois d'octobre à bord d'un minibus mis à la disposition de la délégation. Notons d'ailleurs que ce voyage au Maroc fait suite à ceux effectués en Tunisie et en Espagne les années précédentes.

LA DELEGATION DU PAS DE CALAIS, membre du Comité départemental de la Semaine Bleue, mouvement qui s'occupe des personnes âgées le plus souvent très handicapées, est intervenu très souvent dans les comités locaux au nombre de 23 aujourd'hui et dont la progression est constante au fil des ans.

La délégation participe également aux activités du Comité Consultatif du Handicap de la ville d'Arras qui s'efforce en compagnie des autres associations à rendre la ville toujours plus accessible, notamment en ce qui concerne les établissements recevant du public.

À présent, la gare routière et la place de la gare sont totalement accessibles et la rue principale, actuellement en fin de travaux, le sera également, tandis que les travaux de réhabilitation du théâtre dont l'achèvement est proche verront ce très vieux bâtiment hier totalement inaccessible devenir un exemple d'accessibilité, l'architecte ayant été choisi en raison de sa compétence en la matière.

Les projets de travaux d'accessibilité de la gare SNCF sont enfin commencés et l'installation de cinq ascenseurs est en cours, résultat de six ans d'insistance acharnée de la part du mouvement associatif local. L'inauguration est prévue pour septembre 2006.

Une école a été dotée d'un ascenseur afin de permettre la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, et l'on nous promet même l'accessibilité du Commissariat. Décidément, quand le bâtiment va, tout va !

D'ailleurs les projets ne manquent pas car de nombreux travaux restent à réaliser tandis qu'un plan de la ville avec tous les lieux accessibles ou non devrait être élaboré.

Venons-en à présent à nos jeunes délégations, et plus largement aux projets de notre association.

Et d'abord à la confirmation, si c'était nécessaire, de notre amie Michèle PELLO pour conduire la **DELEGATION DE CHARENTE MARITIME**, en réalité inscrite déjà dans le paysage associatif départemental depuis de longues années grâce aux soins de son initiatrice. L'initiative de postuler à la création d'une Résidence prise par notre déléguée s'avèrera-t'elle couronnée de succès ? Ce serait une excellente nouvelle.

Tout aussi récente, la **DELEGATION DE COTE D'OR**, relancée par votre serviteur qui réside à présent à DIJON et dont le projet de création là aussi d'une Résidence est soutenu par tous les acteurs locaux, associatifs et professionnels, dans la mesure où les besoins d'hébergement adapté sont importants dans le département.

La toute jeune **DELEGATION DU GARD**, créée à l'initiative de notre ami Henri REBOUL, poursuit ses investigations et ses entretiens qui devraient déboucher à terme sur la création d'une première Résidence qui, à l'instar des précédentes réalisations de l'ANPIHM, devrait répondre de manière innovante à l'attente de nos amis gardois en situations de handicap. Membre du conseil départemental consultatif des personnes handicapées, notre nouvel administrateur et délégué devrait permettre à notre association d'être rapidement reconnu dans le paysage gardois pour ses analyses de la législation nationale et sa capacité à être force de proposition, au plan national comme au plan départemental.

La non moins jeune **DELEGATION DES PYRENEES ORIENTALES**, créée à l'initiative de notre ami Christian FRANCOIS non seulement s'est fait connaître ces derniers mois par ses études sur l'accessibilité du cadre bâti et des transports, mais aussi par sa contribution à apporter son expérience et ses compétences aux autres associations locales. Pourra-t-on dans ce département créer là aussi une Résidence, passerelle entre le foyer classique et le domicile, au cours des prochaines années ? L'avenir le dira.

Pourra-t-on faire aboutir le projet de **LA DELEGATION DE HAUTE-GARONNE** d'implantation d'un foyer de vie intégré, à Toulouse, dans une situation où la Cotorep de Haute-Garonne ne parvient pas à avancer le moindre chiffre pour connaître l'étendue des besoins, élément indispensable pour constituer un dossier en vue d'un financement du conseil général ? Là aussi, l'avenir le dira si la Maison départementale des personnes handicapées -- nouvelle structure qui doit remplacer la cotorep -- est en mesure rapidement de donner un éclairage plus précis que sa devancière !

En revanche, les choses se précisent pour **LA DELEGATION DE BRETAGNE** puisque le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine est ouvert à l'ouverture d'une troisième unité qui viendrait ainsi

parachever le travail engagé depuis de nombreuses années et qui avait abouti à la création des deux premières unités. À l'heure où ces lignes seront publiées, réunions de travail avec la délégation et dépôt de dossier auront permis la concrétisation de ce projet.

LA DELEGATION D'ÎLE-DE-FRANCE a poursuivi ses entretiens avec l'Office d'HLM et le Conseil Général de Paris en vue de l'implantation du premier foyer de vie à Paris, dont la première unité verra le jour en 2007 dans le 18^e arrondissement, tandis que les négociations en cours avec le maire du 19^e arrondissement permettent de penser que la décision de création d'une deuxième résidence devrait suivre assez rapidement.

Par ailleurs, la fusion de l'association Choisir son Avenir et de l'ANPIHM est à présent réalisé ce qui permet à la délégation de compter une résidence complémentaire pouvant accueillir douze personnes dites lourdement handicapées, à Paris, dans le 14^e arrondissement et offrir à son personnel un cadre de gestion plus étoffé.

Déceptions et espoirs ont plus particulièrement **rythmé la vie de l'association** ces trois dernières années dans la mesure où l'aide des pouvoirs publics n'a pas été au rendez-vous en Haute-Garonne, dans les Hautes-Pyrénées, et dans le Tarn -- en Ariège, c'est la non pérennité de l'aide accordée et l'attitude corporatiste du mouvement associatif local qui nous ont conduit à fermer notre service -- mais où l'écoute se confirme en Île-de-France, en Bretagne, tandis qu'elle doit se confirmer dans le Gard et qui sait, peut-être, à nouveau en Haute-Garonne !

Satisfaction également pour **notre association** d'avoir été **à la pointe du combat**, avec les faibles moyens dont nous disposions, dans le débat et la réflexion qui se sont instaurées autour du projet de réforme de la loi d'orientation de 1975, mais regrets aussi de devoir constater que la montagne a accouché d'une souris avec la loi du 11 février 2005 ! Regrets encore, pour ne pas dire colère, d'avoir dû constater dans quelles proportions les leaders du mouvement associatif ont donné un avis favorable aux différents décrets d'application de cette loi !

Dans cette situation, il nous reviendra avec tous ceux qui n'ont pas cru à l'efficacité de cette loi et qui ont demandé aux députés de ne pas à la voter, d'agir le moment venu pour que **le chantier soit remis à l'ouvrage**.

Vincent Assante